

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de
l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du 30 avril 2019**

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	COLSON Aurore, représentant de la Région Hauts de France, JOVENIAUX Didier, représentant de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole ; MANUSSET Héric, représentant du monde associatif SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie LAGAE Véronique LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	BOUCHART Franck CHAMPAGNE Philippe ENJALBERT Simon KRAS Anne-Marie RENAUX Dominique USEILLE Philippe
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	EDART Cédric LESUEUR Denis RUTKOWSKI Pascal TURPIN-WINTER Hélène
Collège des Usagers	LASMI Kamelia HELON Gaétan
Membres de droit	Madame la Rectrice de l'Académie de Lille ou son représentant Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, vice-présidente du conseil d'administration, BARBIER Franck, vice-président de la commission de la formation, KUSTOSZ Isabelle, vice-présidente déléguée aux ressources humaines, POIRRIEZ Vincent, vice-président délégué aux affaires juridiques, TRUFFERT Françoise, directrice du service commun de la documentation VAGANAY François, directeur général des services adjoint, VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	ASSE Addallah à ARTIBA Abdelhakim TRICOTEAUX Arnaud à DUQUENNOY Marc TURPIN-WINTER Hélène à RENAUX Dominique à 17h00. CHOEL Jean-Pierre à MANUSSET Héric SAYDON Laurence à COUTELLIER Daniel à 17h00

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 40.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente deux modifications à l'ordre du jour :

1. Retrait du point relatif au nombre de semestres attribuables au titre des congés pour recherche ou conversion thématique
2. Ajout d'un point relatif aux droits d'inscription pour les étudiants étrangers

Le représentant des étudiants de la liste CGT demande au Président que des étudiants puissent s'exprimer en séance sur la formation de licence professionnelle Journaliste Rédacteur d'Image et de Sons- JORIS dans le cadre du dossier d'accréditation des formations.

Décision

Le conseil d'administration rejette à la majorité des voix la demande.

Pour : 3 voix

Contre : 21 voix

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2019

Monsieur le Président présente le relevé de décisions.

Décision

Le conseil d'administration approuve le relevé à l'unanimité des voix.

ACCREDITATION DES FORMATIONS

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente du conseil d'administration et à monsieur le vice-président de la commission de la formation qui présentent le dossier.

Ils présentent au conseil le dossier d'accréditation de l'université pour la période 2020-2024 dans le cadre du nouvel établissement expérimental « Université Polytechnique Hauts-de-France ».

La construction de l'offre de formation est le fruit d'un travail collaboratif entre tous les acteurs de l'établissement.

La soutenabilité financière de l'offre de formation repose sur une augmentation des effectifs étudiants à 14 000 en 2025, soit+ 32 028 Heures pour un total de 286 027 Heures (1,55 M€).

Le ratio Heures par étudiant passe de 21,38 en 2017-2018 à 20,64 en 2024-2025.

L'offre de formation met l'accent sur le potentiel de rationalisation de la charge d'enseignement

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il votera contre le dossier d'accréditation pour des raisons de forme liées au manque de communication sur les avis des composantes de formation et des conseils de perfectionnement.

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix le dossier d'accréditation des formations 2020-2024.

Pour : 23 voix

Contre : 1 voix

CONTINGENT D'HEURES POUR L'AMENAGEMENT DE SERVICE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines qui présente une modification de ce contingent.

Pour l'année universitaire 2019-2020, il est proposé un contingent de 576 heures équivalent travaux dirigés.

Ce contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement est accordé au bénéfice des enseignants du second degré s'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix le contingent d'heures

Pour : 23 voix

abstention : 1 voix

REPARTITION DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET CAMPUS

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante.

Elle présente le dispositif de la contribution qui a été créée pour développer des projets étudiants dans chaque établissement d'enseignement supérieur ou en dehors avec les partenaires extérieurs.

Sur proposition de la commission vie étudiante et de campus, il est présenté au conseil une répartition de la contribution et les projets de vie étudiante.

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il s'abstiendra en raison de l'absence de positionnement de son organisation au niveau national.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix la répartition de la contribution.

Pour : 23 voix

abstention : 1 voix

DROITS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS ETRANGERS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-président délégué aux affaires juridiques.

Il propose au conseil d'adopter pour l'année universitaire 2019-2020, le fait que les droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale sont ramenés au niveau de ceux des étudiants nationaux et de l'union européenne.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix l'aménagement des droits d'inscriptions des étudiants étranger.

TARIFS DU MASTER INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE, PARCOURS "MESURE ET MODELISATION DES MOUVEMENTS HUMAIN" (3MH) EN FORMATION A DISTANCE.

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le vice-président de la commission de la formation et de la vie étudiante qui présente les tarifs du master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique, parcours "Mesure et Modélisation des Mouvements Humain" (3MH). Il s'agit d'une formation à distance pour des étudiants en formation continue.

Première année : 4 075,90 euros par an hors frais d'inscription administratifs
Deuxième année : 3 575,90 euros par an hors frais d'inscription administratifs

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il vote contre en raison du montant excessif des tarifs.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les tarifs du master.

Pour : 23 voix

Contre : 1 voix

ECHANGE DE PARCELLES CADASTRALES.

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le directeur général des services adjoint. Il demande au conseil de bien vouloir autoriser un échange de parcelles cadastrales sur le site de Ronzier rendu nécessaire pour l'accomplissement de travaux de parking.

Décision

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité des voix l'échange de parcelles.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE RECHERCHE ET ANIMATION PEDAGOGIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE-ARAPEN

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le vice-président en charge des relations internationales. Il évoque un partenariat avec un organisme dont la mission est de proposer des cohortes d'étudiants en provenance de Chine à l'inscription aux formations d'ingénieurs avec des prestations d'enseignement et un accompagnement spécifiques. Ce schéma initial doit être revu compte tenu du faible nombre des étudiants candidats ainsi que des prérequis insuffisants. Une année d'adaptation en 2018/2019 est proposée à titre transitoire et final.

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il vote contre en raison du montant excessif des droits d'inscription et tarifs présentés.

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la convention.

Pour : 23 voix

Contre : 1 voix

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TECHNOPOLE DU VALENCIENNOIS

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le directeur général des services qui présente la convention de mise à disposition de moyens à l'association pour l'année 2018.

Position : le représentant des étudiants de la liste CGT indique qu'il vote contre en raison du financement par le secteur public d'une entreprise privée.

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la convention.

Pour : 23 voix

Contre : 1 voix

DON DE MATERIEL

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le directeur du service commun inter universitaire AIP qui présente le don de la société MC Synchro-France d'un robot industriel. Le robot sera déployé dans le laboratoire commun « Swit-lab ».

Décision

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité des voix le don.

QUESTIONS DIVERSES

Les comptes-rendus des conseils de composantes doivent être publiés sur l'espace numérique de travail

En l'absence d'autre question, monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 17h15.

Le 6 juin 2019

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

